

Compte-rendu audition - Alexandre DERIGNY
Secrétaire CGT Finances Publiques
13/02/2019

Opinion générale sur la proposition de loi :

M. DERIGNY est assez d'accord sur le fond de la proposition de loi ainsi que sur l'approche retenue. **Le système fiscal est à bout de souffle**, ressenti comme injuste, peu efficace, générant des inégalités et incapables d'orienter les acteurs vers l'investissement productif, le développement économique, le progrès social et la transition écologique.

Le système fiscal est dans une crise systémique. A crise systémique, réponses systémiques. Il faut sortir des réponses de court-terme et clientélistes. L'objectif est bien de regagner le consentement à l'impôt. **Ce qui est en jeu relève du sociétal, du politique.** L'impôt est un enjeu phare pour faire société, **ce n'est pas qu'une question technique**, réservée aux experts.

La réponse globale doit en réalité être conduite en plusieurs temps, car bouger un curseur en matière fiscale conduit à impacter d'autres pans de la fiscalité du fait de leur imbrication. L'approche doit donc être cohérente et globale.

Autre aspect qui porte atteinte au consentement à l'impôt : **l'évolution du contrôle fiscal.** Ce contrôle doit être efficace et égalitaire. Il est insupportable que certains échappent plus facilement au contrôle que d'autres. Il est insupportable de permettre à certains, en général les plus riches, de négocier directement avec l'administration fiscale.

Le consentement à l'impôt est aussi affecté par la **complexité de la législation fiscale.** Cette complexité est une incitation à la fraude. Plus le système est simple, moins il est possible de déroger, moins il y a de fraude. Avec les niches et autres dispositifs dérogatoires, on institue de véritables zones grises, qui profitent à ceux qui optimisent. La bataille de la simplification de notre système fiscal ne doit pas être abandonnée aux autres, c'est un enjeu majeur que nous devons aussi porter. Débarrasser l'impôt des niches, c'est le simplifier.

Sur l'exil fiscal :

Deux études :

- OFCE (2016) : cette étude chiffre le solde entre ceux qui partent et ceux qui reviennent. Ce delta est assez ridicule.
- Etude d'une grande banque suisse sur les motivations du départ à l'étranger. La motivation fiscale arrivait assez loin dans le classement.

Un véritable travail de pédagogie à engager :

Sur les prélèvements obligatoires (PO), les études sont tronquées, car elles présentent le niveau de PO français à un niveau élevé en comparaison de celui des USA par exemple. Or, cela est lié à la structure française des prélèvements, le taux américain ne prenant pas en compte les dépenses de santé, de retraites, alors que ces dépenses sont pourtant obligatoires.

Les niches fiscales :

M. DERIGNY est partisan de la **disparition pure et simple de l'ensemble des niches fiscales**, qu'il conviendrait de remplacer par des aides directes plus ciblées. Ces outils ne sont pas efficaces. Certaines sont même anti-environnement ou n'ont pas d'effet sur la transition

écologique. Il faut donc les remettre en cause. Un travail qui doit s'appliquer également au quotient familial, critiquable puisqu'il revient à considérer qu'un enfant de pauvre n'a pas les mêmes besoins qu'un enfant de riche. M. DERIGNY est néanmoins conscient qu'il n'est pas possible de tout dézinguer du jour au lendemain.

M. Darmanin a récemment proposé de réduire le **plafonnement des niches** et de les conditionner aux ressources. M. DERIGNY partage l'idée de diminuer le plafonnement. Sur le conditionnement aux ressources, il s'oppose, considérant que l'impôt a une vocation universelle.

M. DERIGNY rappelle que le nombre et le montant des niches est beaucoup plus important pour les entreprises. Rien qu'à elles seules, le CICE et le CIR représentent 27 mds €, soit deux fois plus que les niches des particuliers.

Les niches suivantes doivent être dans le viseur : **celles qui concernent l'immobilier** (notamment le « PINEL »), les plus coûteuses et les plus injustes, qui ont aussi un effet sur les prix de l'immobilier par leurs aspects spéculatifs. Il y a une forme d'addiction à la niche fiscale sur l'immobilier. D'autres niches sont ciblées, sur les PME notamment, ainsi que dans les territoires ultra-marins. Il conviendrait de les remplacer par des aides directes, bien plus efficaces.

Payer l'impôt dès le premier euro de revenu ?

M. DERIGNY le rappelle avec vigueur : certes les contribuables aux revenus modestes ne payent pas l'impôt sur le revenu, mais en proportion de leurs revenus, ce sont ceux qui payent le plus d'impôts, en TVA et CSG notamment.

Pour autant, un argument a largement pris dans l'opinion publique : seuls 50% des ménages payent l'impôt sur le revenu, l'autre moitié ne s'en acquittant pas. Cet argument est vrai sur le plan factuel. Cette situation génère stigmatisation pour les ménages qui ne le payent pas, générant un sentiment d'être laissé de côté. Il nous faut relever ce défi pour que tous les citoyens le soient à part entière. C'est un défi de citoyenneté.

En conséquence, **la CGT est partisane d'un impôt sur le revenu à acquitter dès le 1^{er} euro**. L'idée d'instaurer une tranche symbolique, de l'ordre de 1% sur les 10 000 premiers euros, correspond à ce qu'ils portent. La CGT rappelle que l'instauration d'une telle tranche doit se traduire par une diminution de la charge fiscale des plus fragiles, en diminuant la TVA notamment (taux normal et première nécessité).

Sur les modalités de l'instauration d'une telle tranche, la question du coût du recouvrement doit être écartée rapidement, il s'agit d'une « *problématique d'épicier* » selon lui. Certaines aides ou prestations peuvent être conditionnées à la non-imposition. Puisque tout le monde serait imposable, ce conditionnement deviendrait caduc. En conséquence, il y aura lieu d'apporter, là où cela est nécessaire, des ajustements en définissant un plafond de revenu fiscal de référence.

Baisser la TVA est possible :

Les règles européennes en matière de TVA sont assez contraignantes. Pour autant, M DERIGNY considère qu'il est **possible de baisser le taux normal de la TVA de 20 à 15% et de fixer le taux de TVA sur les produits de première nécessité à 0%**, tout en respectant le cadre européen. Il faudrait alors manœuvrer pour obtenir des dérogations.

Sur la progressivité de l'impôt sur le revenu :

Il conviendrait de **multiplier le nombre de tranches** au regard de la situation actuelle. M. DERIGNY est partisan d'un taux marginal supérieur de l'ordre de 65%, comme en 1983.

Fiscalité du capital vs. Fiscalité du travail :

Il s'agit d'un problème fondamental. **Il n'est pas acceptable que le capital soit moins taxé que le travail.** Si la taxation du capital est moindre, on crée des incitations en faveur du développement du capital. La question, en toile de fond, est celle de la répartition de la valeur ajoutée. Sur ce sujet, la suppression du prélèvement forfaitaire unique ainsi que la mise en œuvre de « *mécaniques sur le capital* » sont prioritaires.

Sur l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) :

M. DERIGNY est favorable à son rétablissement. **Il convient en effet de taxer les flux mais aussi le stock, tel est le sens de l'ISF.**

Son rétablissement relève d'une obligation de solidarité : des mécaniques de solidarité doivent exister dans notre pays, sinon cela risque de craquer, sinon la situation deviendra rapidement intenable. La société est mure pour aller dans le sens de la solidarité.

La suppression de l'ISF a par ailleurs créé une **situation de discrimination entre les riches et les riches des riches**, compte tenu du maintien de l'IFI.

Au sein de l'ISF, il conviendrait d'améliorer la **progressivité**. Il faut aussi retravailler l'assiette (œuvres d'art, chevaux de course notamment).

La question de son plafonnement doit également être posée. Enfin, instaurer des barèmes évolutifs, sur le modèle de l'IRPP, apparaît nécessaire.

Instaurer un nouveau grand impôt patrimonial :

La CGT est actuellement en réflexion sur la création d'un grand impôt patrimonial, qui intégrerait la taxe foncière et pourquoi pas l'ISF. Cette dernière est particulièrement injuste, sa base sont des valeurs cadastrales d'un ancien temps, et elle affecte lourdement ceux qui sont endettés. La transformer apporterait plus de justice. Cela implique de faire de la concertation. En toile de fond est posée la question de l'autonomie des collectivités. Par ailleurs, en cas de fusion de la taxe foncière et de l'ISF dans un grand impôt patrimonial, il conviendra d'être attentif sur la répartition du produit de cet impôt, entre collectivités et Etat.

Synthèse proposition :

- Développer l'aspect pédagogie et transparence de l'impôt
- Niches fiscales : supprimer les plus nocives (immobilier, PME, environnement), engager une réflexion sur les effets du quotient conjugal/familial, abaisser le plafonnement des niches fiscales, travailler sur les niches ultra-marines
- Instaurer l'impôt dès le premier euro de revenus, baisser la TVA en parallèle
- Renforcer la fiscalité du capital
- ISF : renforcer sa progressivité, nettoyer l'assiette, faire des barèmes mouvants.

- Réfléchir à un grand impôt patrimonial, fusionnant l'ISF et la taxe foncière.